

## **Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels**



Document préparé par

---

**Nicolas Rousseau ing. M.ing**

Directeur de la gestion et du développement du territoire

7 février 2005

### **BROMONT : CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En support aux orientations du plan d'urbanisme de la Ville de Bromont, il est important de mettre de l'avant une stratégie afin de s'assurer que le développement de la Ville puisse se poursuivre dans le respect des orientations retenues dont entre autre la protection et la mise en valeur des espaces verts et des milieux naturels.

La stratégie proposée devance d'ailleurs certains éléments du plan de développement durable du Québec, tel qu'annoncé par le ministre de l'environnement.

Effectivement, dans le plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007, il est mentionné dans l'axe d'intervention « Aires protégées » l'objectif d'atteindre 8% du territoire québécois en superficie de réseaux d'aires protégées, ce qui correspond aux normes minimales visées par la Ville de Bromont.

La stratégie municipale est donc d'établir un réseau d'aires protégées sur un minimum de 8% du territoire et ce, majoritairement à l'intérieur de la zone blanche de la Ville, donc très près des milieux habités.

Parmi les éléments importants à protéger, nous avons identifié trois types d'espaces verts, soit les milieux montagneux, les milieux humides et les paysages humanisés.

Afin d'atteindre un tel objectif, il faut prévoir y consacrer le temps et l'argent nécessaire afin de mettre en place des mécanismes de protection adéquats visant une protection à perpétuité.

Pour ces raisons, les efforts requis s'échelonneront sur une période de 10 ans, de façon à atteindre cet objectif, voir même le dépasser pour le cinquantième anniversaire de la Ville.

### **DES PARTENARIATS STRUCTURANTS**

Plusieurs partenariats seront requis tant avec des organisations publiques que privées. Parmi nos partenaires, nous comptons privilégier celui de « *Conservation de la Nature* », organisme sans but lucratif qui assure la conservation d'aires naturelles présentant une importance pour la diversité biologique. Conservation de la Nature propose des solutions innovatrices via l'acquisition et la gestion des milieux naturels dignes d'intérêt afin de les protéger pour les générations présente et future.

Cet organisme appuie la ville de Bromont dans la mise en œuvre de sa *Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels*. La collaboration et l'intervention d'un organisme ayant comme vocation spécifique la conservation du patrimoine naturel permet à la ville d'assurer une protection perpétuelle des différents secteurs ciblés.

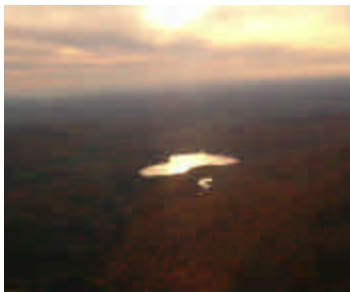


## UNE RÉALISATION PAR PHASE

Dans la première phase de création du réseau d'aires protégées, plusieurs propriétés municipales ont été identifiées. En fait, elles constituent trois écosystèmes. Ils sont représentés sur une carte à l'annexe 1.

Le tableau suivant présente la superficie approximative des trois écosystèmes voués à la protection dans la phase 1 de mise en œuvre de la stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels.

<b>Nom de l'écosystème</b>	<b>Superficie en acres</b>	<b>Superficie en hectares</b>
Lac Gale	305	123
Lac Bromont	32	13
Rivière Yamaska	173	70



Secteur du Lac Bromont



Secteur de Lac Gale



Secteur de la rivière Yamaska

## UNE RESTRICTION DES USAGES POUR UNE PROTECTION ADÉQUATE DES MILIEUX SENSIBLES

Lors de l'élaboration de chacune des ententes de conservation, une analyse sera réalisée afin de déterminer les secteurs écologiques sensibles ainsi que les usages pouvant être exercés sur les secteurs protégés.

L'objectif premier de la conclusion d'une entente de conservation est de sortir du marché immobilier certaines propriétés (terrains) afin d'éviter la prospection immobilière et d'assurer la protection permanente de la nature.

Évidemment, cette protection limitera les usages pouvant être exercés sur la propriété. Des mécanismes impliquant Conservation de la Nature sont actuellement en développement afin de d'assurer l'atteinte de ces objectifs et ce, pour supporter la Ville dans ses engagements envers la protection de l'environnement.

Il ne s'agit donc pas ici de simplement zoner un terrain, mais plutôt de **renoncer éternellement à différents droits de développement.**



### ORIENTATION POUR LES PHASES FUTURES DE PROTECTION

Lors de l'identification des autres propriétés à inclure au cours des prochaines années, les propriétés ayant une possibilité d'être reliées à notre réseau de sentiers multifonctionnels seront privilégiées et ce, afin de permettre un accès facile à la nature pour tous nos contribuables.

La Ville compte faire appel aux moyens financiers suivants pour permettre la réalisation de la stratégie :

- L'application du règlement de lotissement (10% pour les fins de parcs)
- Les dons à valeur écologique
- Les levées de fonds réalisées en partenariat avec Conservation de la Nature
- Les subventions gouvernementales
- Tout autre fonds accessibles
- Etc.

La réalisation de cette stratégie passera par une connaissance accrue des écosystèmes présents sur le territoire de la municipalité. La Ville compte réaliser le développement de cette connaissance en partenariat avec certains établissements universitaires et collégiaux de la région.

### VERS UN RÉSEAU INTÉGRÉ D'AIRES PROTÉGÉES

Finalement, comme pierre angulaire du développement d'un réseau d'aires protégées, le développement du réseau de sentiers représente le meilleur moyen d'accès à ces aires protégées. Le développement de ce réseau demeurera prioritaire et sera réalisé en collaboration avec les forces vives du milieu.



## ANNEXE A

### LIEN AVEC LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT

L'avenir du développement et de l'aménagement de la Ville repose sur six grandes orientations. Ces orientations sous tendent d'une façon ou d'une autre l'aspect prépondérant de la nature dans l'ensemble des différents secteurs d'activités de la ville.

De façon à situer le lecteur, nous présentons en italique le lien entre l'orientation municipale et les objectifs stratégiques de protection des espaces verts et des milieux naturels.

#### **ENVIRONNEMENT**

Favoriser toute intervention concourant à préserver et mettre en valeur le milieu naturel.

*« C'est dans cette orientation que la stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels s'inscrit plus particulièrement. La préservation de l'environnement passe en partie par la restriction du développement de certains secteurs et également par un développement contrôlé dans d'autres. Quant au volet visant la mise en valeur du milieu naturel, il faut y lire la volonté de rendre accessible le milieu naturel, tant par les différents réseaux récréatifs que par la tenue d'événements de plein air. »*

#### **HABITATION**

Renforcer le caractère particulier des paysages et du cadre bâti des trois (3) différents environnements résidentiels offerts sur le territoire, soit les milieux urbain, champêtre et rural.

*« Bromont se veut un village de campagne dont le style s'apparente à celui de la Nouvelle-Angleterre. L'offre résidentielle doit conséquemment être très intégrée et l'accès à la nature doit y être facile, à pieds, à vélo et à cheval. À cet effet, un réseau de plus de 100 km est planifié dans les années à venir, reliant entre eux les secteurs en développement tout en donnant accès aux différents espaces verts et milieux naturels. Au niveau de la protection des milieux champêtres, plusieurs routes champêtres et panoramiques ont été identifiées et les interventions sur les terrains les bordant sont soumis à une procédure d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le tout pour conserver le plus possible l'aspect pittoresque des paysages. »*

#### **CULTURE**

Favoriser et mettre en valeur les multiples facettes de la vie culturelle de Bromont dans la préservation de son cadre bâti d'intérêt patrimonial et dans le développement d'activités et d'événements culturels.

*« La conservation du cadre bâti d'intérêt patrimonial se reflète non seulement dans le vieux village de Shefford, soit la zone d'intérêt patrimonial régional, mais également le long des chemins panoramiques et champêtres. Cette protection permet à la Ville de mettre de l'avant différents moyens de conservation des paysages »*

### RÉCRÉO-TOURISME

Développer l'infrastructure récréo-touristique pour faire de Bromont une destination touristique quatre-saisons d'envergure nationale orientée en fonction d'une clientèle de loisirs, de santé et d'affaires.

**« Le tourisme à Bromont est en relation très étroite avec la nature, que ce soit les différentes activités de plein air telles que les golfs (4), le domaine skiable de la montagne, la multitude de sentiers tant publics que privés pour le vélo, la marche et la randonnée à cheval. La nature représente la toile de fond et sa protection est essentielle pour la poursuite du développement dans ce secteur. Pour la Ville, la nature est la base incontournable de l'industrie touristique. L'émergence du tourisme relié à la santé favorise également l'utilisation harmonieuse des espaces verts et des milieux naturels. »**

**De plus, plusieurs événements de calibre national et international, tels que les compétitions équestres, les compétitions de vélo ( de montagne et au vélodrome) ainsi que les expositions culturelles se tiennent tous sur des sites et un environnement d'une beauté exceptionnelle »**

### INDUSTRIE DE HAUTE TECHNOLOGIE

Renforcer la réputation enviable dont bénéficie le parc industriel de haute technologie de Bromont en y favorisant la préservation des qualités de son environnement pour le développement d'entreprises de recherche et d'entreprises faisant appel à des technologies de pointe.

**« Tout comme dans le secteur résidentiel, les implantations industrielles sont réalisés avec un souci de conservation des espaces verts. Cette intégration au paysage Bromontois se reflète par des implantations de bâtiments dont l'architecture est contrôlée et bâtis sur des lots dégagés, mettant ainsi la végétation et les espaces naturels au premier plan dans l'aménagement des terrains développés. Cette orientation permet d'effectuer une sélection précise du type d'industrie répondant à nos aspirations. »**

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Favoriser l'intégration des technologies de l'information dans le développement économique et social de Bromont, la gestion du milieu et la communication avec la collectivité de manière à créer, entre autres, un environnement favorable à l'accueil des travailleurs à domicile.

**« Bien que cet élément ne soit pas à priori très relié à la protection des espaces verts et des milieux naturels, il s'agit pour nous du moyen le plus efficace pour communiquer avec nos citoyens. Puisque la protection et la conservation de l'environnement passent par un bon plan de communication, les technologies de l'information seront favorisées comme médium de communication »**